



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

### **Élection de 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

#### **Note du Secrétaire général**

1. En application de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, afin de pourvoir, pour un mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2016, à l'expiration du mandat d'Antigua-et-Barbuda, du Bangladesh, du Bélarus, du Bénin, de la Chine, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, de la France, de Madagascar, du Maroc, de la Norvège, de l'Ouganda, de la République de Corée, de la Roumanie, de la Somalie et du Sri Lanka, ainsi que les deux sièges restés vacants durant le mandat expirant le 31 décembre 2016, revenant aux États d'Europe occidentale et autres États.
2. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 4 au 6 avril 2016.
3. En application du paragraphe 4 de la section I.A de la résolution 56/206 de l'Assemblée, les 19 membres doivent être élus selon la répartition suivante :
  - a) Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;
  - b) Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
  - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
  - d) Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;



e) Cinq membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

4. La composition du Conseil d'administration en 2016 est indiquée en annexe à la présente note.

## Annexe

### Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(58 membres; mandat de quatre ans)

#### Composition en 2016

##### Seize membres élus parmi les États d'Afrique

Afrique du Sud (2019), Angola (2019), Bénin\* (2016), Égypte (2018), Gabon (2018), Ghana (2018), Kenya (2019), Madagascar\* (2016), Maroc\* (2016), Nigéria (2019), Ouganda\* (2016), République démocratique du Congo (2018), Sénégal (2018), Somalie\* (2016), Tchad (2019), Zimbabwe (2018)

##### Treize membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2019), Bahreïn (2019), Bangladesh\* (2016), Chine\* (2016), Inde (2019), Indonésie (2018), Iran (République islamique d') (2018), Iraq (2018), Japon (2018), Malaisie (2019), République de Corée\* (2016), Sri Lanka\* (2016), Turkménistan (2019)

##### Six membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus\* (2016), Fédération de Russie (2018), Géorgie (2019), Roumanie\* (2016), Serbie (2019), Slovaquie (2018)

##### Dix membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda\* (2016), Argentine (2018), Brésil (2019), Chili (2019), Colombie\* (2016), El Salvador\* (2016), Équateur (2018), Guatemala (2018), Mexique (2019), Uruguay (2018)

##### Treize membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États<sup>a</sup>

Allemagne (2019), Espagne\* (2016), États-Unis d'Amérique (2018), Finlande (2018), France\* (2016), Israël (2019), Norvège\* (2016), Suède (2019)

---

\* Membre sortant.

<sup>a</sup> Cinq sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : deux sièges pour un mandat qui expirerait le 31 décembre 2016, deux sièges pour un mandat qui expirerait le 31 décembre 2018 et un siège pour un mandat qui expirerait le 31 décembre 2019, tous les mandats commençant à la date de l'élection (voir décision 2015/201 D du Conseil).